



Ministère de la Santé et des Solidarités

Paris, le - 6 DEC. 2005

Cab/OB/CGJ/Me D 05 -14 740

Mesdames et Messieurs les Directeurs des centres hospitaliers,

La communauté médicale hospitalière m'a fait part de ses inquiétudes au sujet de la question des retraites des praticiens hospitaliers.

Cette inquiétude porte sur l'évolution du régime complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales et hospitalière (IRCANTEC) qui rassemble 15 millions d'affiliés et dont la situation financière est telle que les cotisations ne couvriront plus à compter de 2013 le service des prestations à réglementation inchangée.

Or, la totalité des praticiens hospitaliers cotisent à ce régime, tout au long de leur carrière.

S'il apparaît nécessaire d'engager les évolutions de ce régime pour préserver sa capacité à pouvoir assurer à moyen terme le service des prestations, ce dont les organisations représentatives ne contestent pas le principe, je souhaite vous confirmer qu'il n'est pas question que cette réforme affecte les carrières et se traduise par une baisse des pensions de 40 % sur les droits futurs, comme cela a été dit à tort. L'effort demandé aux affiliés du régime de l'IRCANTEC ne devra pas être supérieur à celui qui a été requis pour les autres catégories de cotisants, fonctionnaires ou affiliés au régime par répartition, lors de la réforme des retraites.

C'est sur cette base, celle de l'équité, que je me suis personnellement engagé pour qu'une réflexion soit menée avec le Ministre de la Fonction Publique afin que tous les paramètres permettant d'arriver à une solution acceptable soient évalués et concertés.

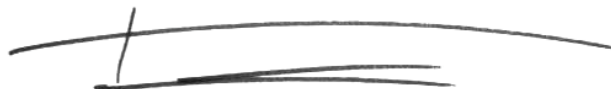
J'ai adressé, le 24 novembre dernier, une lettre aux présidents des quatre intersyndicats représentant les praticiens précisant mon engagement et les informant qu'ils seraient représentés au Conseil d'administration de l'Ircantec.

Dès cette semaine, des discussions vont s'ouvrir sous l'égide de mon cabinet avec les représentants des praticiens hospitaliers pour rechercher les bases d'une solution équitable assurant la pérennité de ce régime.

Je vous remercie de bien vouloir adresser ce message à l'ensemble des praticiens hospitaliers de votre établissement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement à vous,



Xavier BERTRAND

Copies à :
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs des ARH